

DÉPARTEMENT  
PAS-DE-CALAIS

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

ARRONDISSEMENT  
SAINT-OMER

L'an deux mille vingt-quatre  
le MARDI 20 FÉVRIER à dix-huit heures trente minutes  
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Ulysse Dupont, sous la présidence de  
Madame Joëlle DELRUE, Maire  
en suite de convocation en date du 07 Février 2024  
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

CANTON  
LUMBRES

**Délibération**  
**N° 2024/03**

**Etaient présents** : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :  
Mme VERON Sandrine (proc. Mme DESEQUELLE Véronique), Mme LAMIABLE  
Murielle (proc. M. FOURNIER Daniel), Mme FASQUELLE Léa (proc. M. COLIN  
Gérard), M. BONNAIRE Serge (proc. Mme DELRUE Joëlle), Mme QUENON Sophie  
(proc. Mme BERQUEZ Marie-Laurence), M. GUILBERT Richard (proc. M. DUBIEZ  
Francis), Mme MOBAILLY Aurore (proc. Mme BOULET Véronique), absents  
excusés.

Mme LEROY Martine, absente non excusée.  
M. EVRARD Dominique, M. TEN Arnaud, absents non excusés.

### **OBJET : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE**

La séance ouverte, Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le  
Débat d'Orientation Budgétaire suivant :

### **DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024**

**Le rapport d'orientation budgétaire a été établi conformément aux articles L.2312-1 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit l'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires (DOB) dans les dix semaines qui précèdent l'examen et le vote du budget primitif.**

**Ce rapport donne lieu à un débat, il est pris en acte de ce débat par une délibération spécifique.**

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité mais aussi sur ses engagements pluriannuels.

Le débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Le budget primitif 2024 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population, intégrer le contexte économique national, les orientations définies par le gouvernement dans le cadre du projet de loi des Finances pour 2024, ainsi que la situation financière locale.

Il est donc proposé :

- d'étudier le contexte économique,

- de préciser la situation financière de la commune au 31/12/2023,
- de présenter les grandes orientations pour l'année 2024.

## **L'environnement économique**

L'environnement économique demeure toujours complexe et incertain.

Il est marqué par la hausse des taux d'intérêt et par des incertitudes politiques majeures. Du fait de sa proximité géographique avec l'Ukraine et de sa dépendance aux hydrocarbures russes, l'Europe est la région la plus impactée par le conflit en Ukraine.

Après avoir atteint son pic au 1er trimestre 2023, l'inflation reflue progressivement pour atteindre 5,4% sur l'année. En l'absence de nouveaux chocs, elle devrait se situer autour de 2,4% en 2024 et de 2% en 2025.

La BCE (Banque Centrale des Pays de L'Union) entre dans une nouvelle phase de stabilisation des taux d'intérêt, mais à un niveau relativement élevé, puisque le taux de 4% devrait être maintenu à minima jusqu'au deuxième semestre 2024.

La Banque de France indique que la croissance économique annuelle s'établirait à 0,7% en 2023, bien que les difficultés liées à l'approvisionnement en énergie ont été écartées. Le gouvernement table dans le projet de loi de finances pour 2024 sur une croissance de 1,4%, la Banque de France s'attend à un scénario plus pessimiste. Selon elle, une phase de reprise s'amorcerait en 2024 et s'accentuerait en 2025, avec des rythmes de croissance moyenne annuelle de +1% en 2024 et de +1,5% en 2025. La maîtrise de la dépense publique reste prioritaire. Pour atteindre cet objectif, l'Etat engagera des économies à hauteur de 16Md€.

Fin des dispositifs exceptionnels mis en place durant la crise économique, réduction des aides aux entreprises, réduction des contrats aidés.

**La maîtrise de la dépense publique** sera partagée par l'ensemble des administrations publiques. Les collectivités locales devraient être associées à cette maîtrise avec un objectif de progression de leurs dépenses de fonctionnement chaque année inférieure de 0,5% à l'inflation.

Le montant de la hausse de la DGF des communes serait de 220 millions en 2024. Ainsi, 60% des communes verront leur dotation augmenter.

5,5 millions d'euros seront mobilisés pour financer les premières mesures du Plan national de prévention et de lutte contre les violences verbales ou physiques faites aux élus.

**Les dotations d'investissement sont maintenues au même niveau.**

**Le dispositif « fonds vert » est prolongé. La lutte contre la hausse des dépenses d'énergie est poursuivie.**

## **Loi des Finances 2024**

La maîtrise de la dépense publique reste prioritaire selon le gouvernement.

Celui-ci doit répondre à un triple objectif :

- la crise inflationniste la plus grave depuis les années 1970,
- l'impératif catégorique de désendetter le pays,
- la nécessité d'investir dans les missions régaliennes, l'écologie et l'éducation.

L'année 2024 devra être celle de la baisse du déficit public pour s'inscrire dans la trajectoire de retour sous les 3% en 2027. Comme je l'ai dit précédemment, pour atteindre l'objectif, l'Etat engagera des économies à hauteur de 16 milliards d'euros.

Si le déficit public s'établit à près de 125 milliards en 2022, la dette elle dépasse désormais les 3000 milliards d'euros.

La poursuite de l'effort de maîtrise des dépenses publiques devrait permettre de stabiliser le solde public de 4,9 % du PIB (Produit Intérieur Brut) en 2023 à 1,4% en 2024.

## Les principales mesures concernant les collectivités

Depuis cinq ans, le gouvernement a annoncé des mesures qui impactent directement les finances locales. La réforme de la taxe d'habitation compensée par la part Départementale de la taxe foncière réduit la marge de manœuvre des collectivités notamment en termes de levier fiscal.

Les Dotations de Fonctionnement versées par l'Etat restent stables, mais n'évoluent pas.

Si la Municipalité est bien sûr en faveur des mesures de soutien du pouvoir d'achat des agents du service public et a souhaité les mettre en œuvre le plus rapidement possible, nous déplorons que leurs modalités de financement restent à la charge entière des collectivités territoriales, réduisant d'autant leur capacité financière.

**Dans ce contexte, en 2024, la municipalité se doit de poursuivre ses objectifs de gestion financière rigoureuse arrêtés lors de la précédente mandature.**

Ces trois dernières années ont été marquées par une succession de crises auxquelles la ville forte de sa bonne situation financière a su faire face et s'adapter.

Malgré les aléas le financement des engagements de mandat reste une priorité pour l'équipe majoritaire.

Grâce à sa situation initiale saine et ses investissements passés, la ville de Lumbres construit un budget 2024 de développement et de prudence, permettant d'agir dans un contexte incertain. Les chiffres de 2023 sont connus, quelques tendances apparaissent déjà.

- L'augmentation des dépenses d'énergie,
- Le plein effet de la revalorisation du point d'indice de 1,5% instaurée au 1er juillet 2023,
- La revalorisation des grilles indiciaires,
- La revalorisation du SMIC en 2024 et l'augmentation de cinq points d'indice au 1er janvier 2024,
- L'inflation des coûts de matières premières estimée à 2,4% en 2024,
- Poursuite du plan de sobriété et amélioration de la performance énergétique des bâtiments.

Force est de constater que le contexte inflationniste et les mesures de revalorisation des rémunérations des fonctionnaires nous conduisent à une dégradation anticipée des équilibres de la collectivité.

**L'évolution annuelle de la fiscalité assise sur le foncier, réglée par les propriétaires, particuliers et entreprises est indexée depuis 2018 sur l'inflation.**

Les recettes de fonctionnement progressent soutenues par les impôts sur le foncier, particulièrement dynamiques grâce à la revalorisation des valeurs locatives de 7,1 % en 2023, 3,9 % prévu en 2024.

Pour ne pas demander plus aux habitants dans un contexte d'inflation le budget sera proposé avec le maintien des taux de 2023 (inchangés depuis 12 ans).

la dotation forfaitaire 2024 n'est pas connue. La population prise en compte pour ce calcul a diminué de 24 habitants entre 2023 et 2024.

Au dernier recensement la population municipale est de 3645 habitants en vigueur à compter du 1er janvier 2024.

### Taux d'imposition communaux 2023

Taxe d'Habitation	Taxe Foncière	Foncier Non Bati
21,11	43,44	54,69

### Taux niveau national et départemental en 2023

Taxes	National	Départemental	
Taxe Foncière Bâtie	38,28	50,67	
Taxe Foncière non Bâtie	50,44	50,51	
Taxe d'Habitation	22,98	29,88	

### Evolution de nos Dépenses et Recettes de Fonctionnement en 2023

**Excédent de Fonctionnement 2023 : 414 982,92 €**

**Excédent de fonctionnement 2024 : 1 470 880,77 – 1 003 541,35 = 467 339,42€**

	Fonctionnement	
	Dépenses	3 598 168,65 €
	Recettes	4 013 151,57 €
	Excédent de clôture 2023	414 982,92 €
	Excédent Reporté	1 055 897,85 €
	Excédent global	1 470 880,77 €

**Déficit d'Investissement 2023 : 424 665,92 €**

**Excédent d'investissement 2024 : 520 083,49€**

	Investissement	
	Dépenses	1 529 719,52 €
	Recettes	1 105 053,60 €
	Déficit de clôture 2023	424 665,92 €
	Excédent reporté	944 749,41 €
	Excédent global	520 083,49 €

### L'autofinancement

Chaque année nous réussissons à dégager un excédent suffisamment important qui nous permet d'investir, signe de bonne santé financière. Pour nous désendetter totalement il nous faudrait seulement un an et six mois.

Maintenir l'autofinancement est une priorité. Il s'agit de l'épargne de la ville, sa capacité à investir grâce à des économies sur le Fonctionnement.

Il devrait être cette année à hauteur de 950 000,00 € dont une part importante pour les travaux de redynamisation du centre-ville.

Maîtrise de l'aide financière apportée aux associations. Sachant que le soutien aux associations est aussi et principalement matériel : chapiteaux, salles, affiches, photocopies, communication et en nombre d'heures consacrées.

Gérer c'est prévoir, les travaux de la place vont bon train.

Etat de la Dette au 1er Janvier 2024

Code	Description	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant
7107506	CAISSE DÉPARTEMENTALE DES PROVOYANTS	123 000 00	33 432 28	96 075 72	53 063 96	74 816 84
24 06 7006	INVESTISSEMENT EN TERRE ET BÂTIMENTS	80 000 00	20 000 00	60 000 00	30 000 00	30 000 00
24 06 7100	CAISSE DE PARRAINEMENT PROVINCIALE	12 000 00	3 000 00	9 000 00	4 500 00	4 500 00
24 06 7200	INVESTISSEMENT EN BÂTIMENTS	21 000 00	5 250 00	15 750 00	7 875 00	7 875 00
24 06 7300	DÉPENSES D'ENTRETIEN	1 000 00	250 00	750 00	375 00	375 00
24 06 7400	INVESTISSEMENT EN BÂTIMENTS	2 000 00	500 00	1 500 00	750 00	750 00
24 06 7500	INVESTISSEMENT EN BÂTIMENTS	10 000 00	2 500 00	7 500 00	3 750 00	3 750 00
24 06 7600	INVESTISSEMENT EN BÂTIMENTS	10 000 00	2 500 00	7 500 00	3 750 00	3 750 00
24 06 7700	INVESTISSEMENT EN BÂTIMENTS	10 000 00	2 500 00	7 500 00	3 750 00	3 750 00
24 06 7800	INVESTISSEMENT EN BÂTIMENTS	10 000 00	2 500 00	7 500 00	3 750 00	3 750 00
24 06 7900	INVESTISSEMENT EN BÂTIMENTS	10 000 00	2 500 00	7 500 00	3 750 00	3 750 00
24 06 8000	INVESTISSEMENT EN BÂTIMENTS	10 000 00	2 500 00	7 500 00	3 750 00	3 750 00
24 06 8100	INVESTISSEMENT EN BÂTIMENTS	10 000 00	2 500 00	7 500 00	3 750 00	3 750 00
24 06 8200	INVESTISSEMENT EN BÂTIMENTS	10 000 00	2 500 00	7 500 00	3 750 00	3 750 00
24 06 8300	INVESTISSEMENT EN BÂTIMENTS	10 000 00	2 500 00	7 500 00	3 750 00	3 750 00
24 06 8400	INVESTISSEMENT EN BÂTIMENTS	10 000 00	2 500 00	7 500 00	3 750 00	3 750 00
24 06 8500	INVESTISSEMENT EN BÂTIMENTS	10 000 00	2 500 00	7 500 00	3 750 00	3 750 00
24 06 8600	INVESTISSEMENT EN BÂTIMENTS	10 000 00	2 500 00	7 500 00	3 750 00	3 750 00
24 06 8700	INVESTISSEMENT EN BÂTIMENTS	10 000 00	2 500 00	7 500 00	3 750 00	3 750 00
24 06 8800	INVESTISSEMENT EN BÂTIMENTS	10 000 00	2 500 00	7 500 00	3 750 00	3 750 00
24 06 8900	INVESTISSEMENT EN BÂTIMENTS	10 000 00	2 500 00	7 500 00	3 750 00	3 750 00
24 06 9000	INVESTISSEMENT EN BÂTIMENTS	10 000 00	2 500 00	7 500 00	3 750 00	3 750 00
24 06 9100	INVESTISSEMENT EN BÂTIMENTS	10 000 00	2 500 00	7 500 00	3 750 00	3 750 00
24 06 9200	INVESTISSEMENT EN BÂTIMENTS	10 000 00	2 500 00	7 500 00	3 750 00	3 750 00
24 06 9300	INVESTISSEMENT EN BÂTIMENTS	10 000 00	2 500 00	7 500 00	3 750 00	3 750 00
24 06 9400	INVESTISSEMENT EN BÂTIMENTS	10 000 00	2 500 00	7 500 00	3 750 00	3 750 00
24 06 9500	INVESTISSEMENT EN BÂTIMENTS	10 000 00	2 500 00	7 500 00	3 750 00	3 750 00
24 06 9600	INVESTISSEMENT EN BÂTIMENTS	10 000 00	2 500 00	7 500 00	3 750 00	3 750 00
24 06 9700	INVESTISSEMENT EN BÂTIMENTS	10 000 00	2 500 00	7 500 00	3 750 00	3 750 00
24 06 9800	INVESTISSEMENT EN BÂTIMENTS	10 000 00	2 500 00	7 500 00	3 750 00	3 750 00
24 06 9900	INVESTISSEMENT EN BÂTIMENTS	10 000 00	2 500 00	7 500 00	3 750 00	3 750 00
TOTAL GÉNÉRAL		1 250 000 00	312 500 00	937 500 00	468 750 00	468 750 00

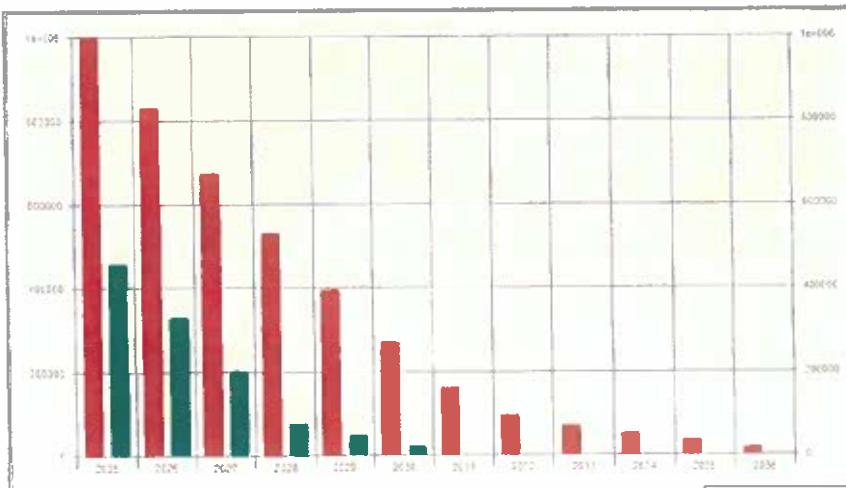
Libération de la Dette de 2024 à 2036

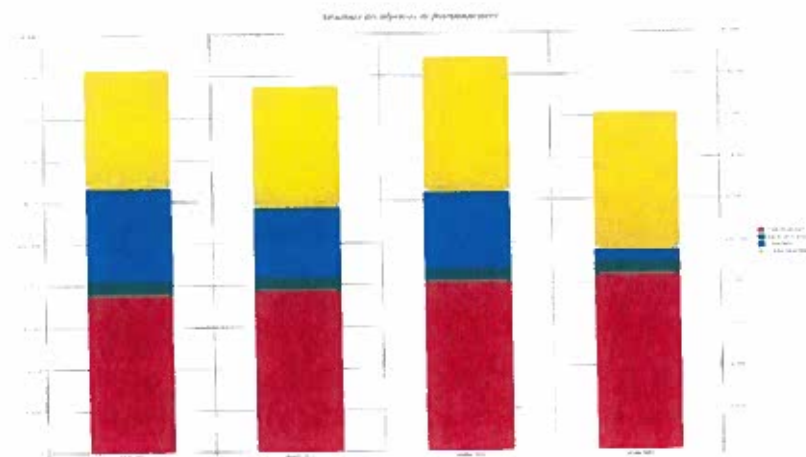
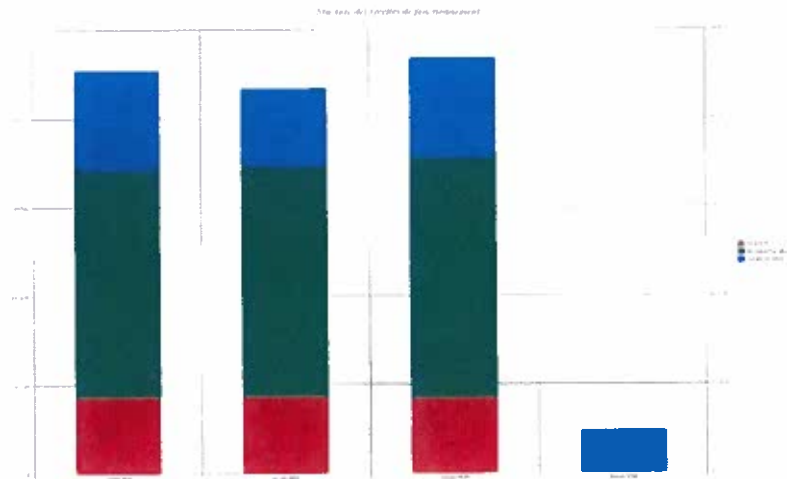
Année	Capital	Intérêts	Total	Annuités	Variation
2024	1 546 042 05	238 416 41	53 876 08	0 00	292 202 50
2025	1 300 026 44	247 132 20	44 527 21	0 00	251 809 41
2026	1 050 213 44	248 490 04	35 047 88	0 00	203 400 01
2027	810 802 51	243 703 08	26 420 59	0 00	157 174 17
2028	567 136 93	149 498 08	15 095 20	0 00	103 700 33
2029	417 840 56	140 819 03	11 159 52	0 00	61 988 55
2030	276 821 32	122 573 82	6 532 36	0 00	32 108 78
2031	154 244 30	82 115 45	2 704 15	0 00	16 910 64
2032	82 128 41	22 617 80	1 090 70	0 00	7 414 60
2033	41 064 20	11 308 90	545 35	0 00	3 707 30
2034	20 532 10	5 654 45	272 67	0 00	1 853 65
2035	10 266 05	2 827 22	136 34	0 00	926 82
2036	5 133 02	1 413 61	68 17	0 00	463 41
TOTAL	17 274 41	17 274 41	185 71	0 00	17 440 32

Dette à long terme à partir de 2024

Année	Capital	Amortissement	Intérêts	Total	Annuités	Variation
2024	1 546 042 05	238 416 41	53 876 08	0 00	292 202 50	0 00
2025	1 300 026 44	247 132 20	44 527 21	0 00	251 809 41	300 00
2026	1 050 213 44	248 490 04	35 047 88	0 00	203 400 01	18 400 00
2027	810 802 51	243 703 08	26 420 59	0 00	157 174 17	-14 204 74
2028	567 136 93	149 498 08	15 095 20	0 00	103 700 33	-103 700 33
2029	417 840 56	140 819 03	11 159 52	0 00	61 988 55	-14 405 20
2030	276 821 32	122 573 82	6 532 36	0 00	32 108 78	22 870 75
2031	154 244 30	82 115 45	2 704 15	0 00	16 910 64	04 188 12
2032	82 128 41	22 617 80	1 090 70	0 00	7 414 60	40 590 08
2033	41 064 20	11 308 90	545 35	0 00	3 707 30	5 192 80
2034	20 532 10	5 654 45	272 67	0 00	1 853 65	-1 681 38
2035	10 266 05	2 827 22	136 34	0 00	926 82	0 00
2036	5 133 02	1 413 61	68 17	0 00	463 41	0 00

Extinction de la dette en totalité (capital + intérêts)





### **Activation de mesures de sobriété et de prudence budgétaire pour entretenir les marges d'action de la ville.**

Poursuite des mesures de sobriété. Le plan de sobriété fait écho à l'objectif de réduction de la consommation fixé par l'Etat.

Il intervient dans une période de recueil des fruits de notre politique initiée en 2008 afin de réduire les coûts d'entretien.

Rénover, réhabiliter, moderniser et optimiser l'occupation des locaux communaux toujours dans un souci d'économie.

Faire évoluer positivement et valoriser l'image de la ville pour les habitants, les nouveaux arrivants comme pour l'extérieur dans une logique d'attractivité de la commune et de fierté pour les lumbroises et les lumbrois. C'est un des objectifs fixés auxquels je tiens par-dessus tout.

Nous avons le devoir d'enrichir et d'entretenir notre patrimoine.

Le diagnostic financé en partie par la FDE devrait nous orienter sur des mesures adaptées à notre parc d'éclairage public.

Le budget 2024 est un budget de développement, poursuite des investissements importants et ambitieux pour préparer l'avenir.

## Les ressources humaines

Maîtriser l'évolution de la masse salariale, sachant que la moyenne d'âge est élevée.

En tenant compte des différentes réformes impulsées par le Gouvernement et l'évolution inévitable due à la revalorisation du Régime Indemnitaire.

Pour rappel la masse salariale représente un peu plus de la moitié du budget communal (50,5 % précisément).

Par délibération en date du 20 janvier 2022, la ville de Lumbres a modifié le régime du temps de travail des agents de la collectivité afin de le rendre conforme aux dispositions législatives. En fonction de la durée hebdomadaire de travail, les agents bénéficient de jours de réduction de travail (ARTT) afin que la durée annuelle du travail effectif soit conforme à la durée annuelle légale de 1607 heures.

A noter que chaque année les agents qui remplissent les conditions pour obtenir un avancement de grade en bénéficient.

Alignement sur le SMIC et révision des grilles indiciaires.

Mise en place du RIFSEEP.

Une prime de pouvoir d'achat a été attribuée à chacun, à la fin de l'année. Un geste bien apprécié en ces temps difficiles !

La réintégration des principales manifestations et des événements organisés par la ville en 2023, aura un impact sur les heures supplémentaires payées. Les heures supplémentaires sont faites à la demande de la hiérarchie.

## APPLICATION DES 1607 HEURES

Après l'application des 1 607 heures

DUREE DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE	NOMBRE DE JOURS DE CONGES ANNUELS (5 fois les obligations hebdomadaires de service)		NOMBRE DE RTT	TOTAL
17 H 30 (50 %)	sur 4 jours	4 x 5 = 20 jours	0	20 jours
	sur 4,5 jours	4,5 x 5 = 22,5 jours	0	22,5 jours
	sur 5 jours	5 x 5 = 25 jours	0	25 jours
28 H 00 (80 %)	sur 4 jours	4 x 5 = 20 jours	0	20 jours
	sur 4,5 jours	4,5 x 5 = 22,5 jours	0	22,5 jours
	sur 5 jours	5 x 5 = 25 jours	0	25 jours
35 H 00	sur 4 jours	4 x 5 = 20 jours	0	20 jours
	sur 4,5 jours	4,5 x 5 = 22,5 jours	0	22,5 jours
	sur 5 jours	5 x 5 = 25 jours	0	25 jours
36 H 00	sur 4,5 jours	4,5 x 5 = 22,5 jours	6	28,5 jours
	sur 5 jours	5 x 5 = 25 jours	6	31 jours
	Si l'agent a travaillé toute l'année		12	34,5 jours
37 H 00	sur 4,5 jours	4,5 x 5 = 22,5 jours	12	37 jours
	sur 5 jours	5 x 5 = 25 jours	12	40,5 jours
	Si l'agent a travaillé toute l'année		18	43 jours
38 H 00	sur 4,5 jours	4,5 x 5 = 22,5 jours	18	43 jours
	sur 5 jours	5 x 5 = 25 jours	18	45,5 jours
	Si l'agent a travaillé toute l'année		24	48 jours
39 H 00	sur 4,5 jours	4,5 x 5 = 22,5 jours	24	48 jours
	sur 5 jours	5 x 5 = 25 jours	24	51 jours
	Si l'agent a travaillé toute l'année		30	54 jours

## Evolution du Personnel au 20 Février 2024

CATEGORIE A	2		
CATEGORIE B	1		
CATEGORIE C	32		
TOTAL	35		

**Situation du personnel au 20 Février 2024**  
**Prise en compte des évolutions avancement de grade,**  
**échelons des agents suite à l'ancienneté ou concours**

- 8 Adjoints Techniques
- 4 Adjoints Techniques Principaux 2<sup>ème</sup> Classe
- 10 Adjoints Techniques Principaux 1<sup>ère</sup> Classe
- 1 Agent de Maîtrise
- 1 Ingénieur
  
- 1 Adjoint Administratif
- 4 Adjoints Administratifs Principaux 2<sup>ème</sup> Classe
- 4 Adjoints Administratifs Principaux 1<sup>ère</sup> Classe
- 1 Rédacteur Principal 1<sup>ère</sup> Classe
- 1 Attaché Principal 1<sup>ère</sup> Classe

**Principales opérations**

**La municipalité a pris des engagements forts qu'elle va maintenir**

- Poursuite des travaux de la place Jean Jaurès
- De la rue Victor Hugo
- De la place Jules Leriche
- Poursuite des études pour le City Stade.
- Aménagement de la route d'Acquin en deux phases afin de ne pas pénaliser les commerces et se coordonner avec les travaux de construction des nouveaux locaux du SIDEALF.
- Travaux de voirie Val de Lumbres suite aux inondations
- Suite aux inondations remplacement du parquet et du carrelage de la salle Léo Lagrange, sur l'ensemble de la surface (en cours). Programmation des prochains travaux et phasage : toiture, éclairage, loges.
- Suite aux inondations coût estimé de 145 484 € par l'expert, non validé à ce jour par l'assureur. L'assurance nous a déjà versé 90 000 €.
- Remplacement du parquet de la Rotonde à l'école Suzanne Lacore (prévu pendant les vacances).
- Achat de batardeaux pour les bâtiments communaux : salle Léo Lagrange, salle Berger, écoles.
- Rénovation de l'éclairage public suivant le diagnostic réalisé : établir un calendrier de réalisation.
- Rénovation en régie des sanitaires de la salle Lebas.

**Suite OPERATIONS**

- Enlèvement ralentisseur rue Allende: 2500 € HT.
- Pluvial le long de la salle Léo Lagrange: 15 751 € HT.
- Trottoirs route de Nielles : 23 910 € HT.
- Piste de Bicross : gestion des eaux, démontage des abris, buttes trop hautes à enlever afin de permettre l'utilisation en amateur.



- Cimetière : nouveau colombarium (précédent rempli à moitié).
- Entretien des liaisons douces: brigade verte et service techniques.
- Logements friche Leclerc : Pas-de-Calais Habitat renonce à construire.
- En attente de démarrage le Clos du Colonel Montera.
- Rénovation des résidences Havet et Guy Mollet.
- Ancienne Trésorerie: estimation réactualisée...
- Subvention au CCAS : 85 000 €, augmentation de l'assurance, de l'aide aux plus démunis, hausse des coûts pour les manifestations, repas, colis, augmentation du nombre de bénéficiaires.
- Etude Mobilité en cours avec l'agence d'urbanisme et la CCPL.

### **Projets Divers Environnement**

- Déconstruction de l'ancienne piscine à partir du 11 Mai jusqu'au 16 Juin.
- Etude d'économie d'énergie pour le Centre aquatique afin de maîtriser les coûts de fonctionnement. Alimentation en énergie renouvelable ou de récupération. Outre la recherche d'économie menée par la CCPL, ce projet s'inscrit dans la loi APER pour l'accélération de la production d'énergie renouvelable.
- Poursuite du projet phare de Décarbonation de l'usine EQIOM afin d'adapter cette dernière aux enjeux environnementaux de demain. EQIOM lance la première phase du projet de réduction des émissions de CO2.
- Raccordement EDF et canalisation d'air liquide pour le projet K6.
- Aménagement rue Macaux, verdissement des installations d'EQIOM, pose de bacs aux abords de l'usine.
- Aménagement des abords de l'Office de Tourisme.
- Nouvelle enquête pour le doublement de la RN42 et éventuellement l'aménagement d'un double échangeur pour desservir la ZAC des Sars.
- Extension des consignes de tri et programme de prévention des déchets. Réflexion en cours à la CCPL pour la mise en place de la redevance incitative pour 2025.
- Une année blanche 2025 avant la mise en vigueur 2026. Le but est d'encourager les usagers à modifier leurs comportements en diminuant la quantité de déchets produits, en augmentant le tri.
- Ouverture du Mac Donald fin mars, début avril.

### **Evènementiel et Animations**

- Village itinérant plaine des sports avec le Département.
- Organisation du spectacle municipal de Danse.
- Retour de la Fête de la musique.
- Chasse aux œufs.

- Opération tickets de manège avec le CCAS
- Installation d'un parc de jeux gonflables juillet et août plaine des sports.
- Organisation des festivités du 12 juillet en lien avec le Comité des Fêtes de la ville de Lumbres.
- Feu d'Artifice sonorisé.
- Organisation du marché semi-nocturne et du marché de Noël.
- Animations avec le CMJ dans le cadre de leur budget dédié.
- Concours photo « La beauté de la Biodiversité à Lumbres ».

### Conclusion

**La prudence impose de soutenir l'investissement sans hypothéquer l'avenir. Forte mobilisation de temps et d'énergie pour aller chercher le maximum de recettes en investissement. Nous sommes à mi-parcours de notre mandat municipal, un moment propice pour évaluer et affiner notre vision pour l'avenir de notre ville.**

**Des priorités poursuivies en 2024 : amplifier la dynamique de ville durable, préserver la santé et la solidarité entre les lumbrois, assurer la sécurité de tous les habitants, construire ensemble la ville de demain. La municipalité a toujours placé le bien-être et la sécurité de ses administrés au cœur de ses préoccupations.**

**En 2024, nous entendons renforcer nos actions en ce sens, en mettant un accent particulier sur l'amélioration tangible du quotidien. Notre action demeurera une priorité municipale pour soutenir et accompagner les personnes en situation de précarité.**

Après discussions, le Conseil Municipal a adopté par 17 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (M. GUCHE Francis, M. LELIÈVRE Serge, M. MONBAILLY Vincent, M. DUBIEZ Francis, Mme MAGNIER Juliette, M. GUILBERT Richard, Mme SCHLEICH Ingrid) ce Débat d'Orientation Budgétaire.

Pour Copie Conforme,  
A Lumbres, le 21/02/2024  
Le Maire,  
**Joëlle DELRUE.**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le **22 FEV. 2024**  
et publication ou notification  
du **22 FEV. 2024**

Le Maire,  
**Joëlle DELRUE**



Accusé de réception en préfecture  
062-216205344-20240220-202403-A1  
Date de télétransmission : 22/02/2024  
Date de réception préfecture : 22/02/2024